

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 27 Mai 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

8 - INVESTISSEMENTS TRAMWAY

8.4 - TRAM ENVOL - T2 - Avenant 1 au marché n° P 2010 8785 M à conclure avec la société EPICTURE - Service de gestion électronique de documents par internet - lot n°2 : gestion financière de projet - Approbation de l'avenant

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

Rappel des éléments de contexte

Dans le cadre des projets d'extension du réseau de transports en commun de l'agglomération toulousaine, le Comité Syndical du SMTC a autorisé par délibération D.2007.12.14.1.3 en date du 14 décembre 2007 la signature de l'accord cadre Services de gestion électronique de documents par internet - lot n°2 : gestion financière projet à la société EPICTURE. L'accord cadre a été conclu pour une durée de 3 ans et porte sur la fourniture d'un service de gestion électronique de documents par Internet.

Il comporte deux lots :

- le lot 1 « Gestion technique de projet », dédié à la gestion documentaire et à la circulation des documents d'étude et des fiches d'intervention,
- le présent lot 2 « Gestion financière », dédié à la circulation / validation des demandes d'acomptes des entreprises.

Le présent marché est un marché subséquent à cet accord cadre portant sur des prestations de services informatiques pour la gestion électronique de documents financiers par internet dans le cadre du projet de tramway ENVOL. Le Comité Syndical du SMTC a autorisé, par délibération n°2008.05.14.2.1 en date du 14 mai 2008, la signature du présent marché.

Au travers de ce service, les intervenants habilités (entreprises, maîtres d'œuvre, services du maître d'ouvrage délégué, maître d'ouvrage) accèdent à tous les documents financiers les concernant (marchés, DPGF, Détails estimatifs, ordres de service, décomptes mensuels, états d'acompte, ..), ou déposent les situations mensuelles pour contrôle et validation.

Le marché a été négocié sur la base des prix unitaires figurant à l'accord cadre attribué après mise en concurrence et a été conclu pour un montant de 51 980,00 €HT avec la société EPICTURE.

Afin de solder l'opération en cours, et pour tenir compte des modifications de programme demandées par le SMTC à la SMAT entraînant une modification de planning de l'opération, le présent avenant n°1 a pour objet :

1. La prolongation de la durée du marché et précision des modalités d'exécution des phases de « service actif » et « clôture de service » :

La durée globale prévisionnelle du marché passe ainsi de 59 mois à 78 mois, selon la nouvelle décomposition suivante :

	Marché initial	Avenant n°1
Phase études	18 mois	14 mois
Phase travaux	29 mois	46 mois
Période de service actif après travaux	6 mois	6 mois
Période de clôture du service	6 mois	12 mois
Durée globale du marché	59 mois	78 mois

Les parties conviennent des dispositions suivantes :

- La phase « service actif » est comprise dans la « phase travaux ». Ainsi, figurera au détail quantitatif estimatif le total, soit 52 mois de « phase travaux » y compris « période de service actif » ;
- La phase de clôture démarrera à compter de la date de fin du délai de 52 mois de la « phase travaux » et ce jusqu'à la validation du dernier décompte général restant à notifier sur l'opération.

Au vu des prix unitaires fixés au bordereau des prix du marché, la prolongation de délai entraîne un coût supplémentaire de 17 000,00 € HT.

2. L'ajustement des quantités au DQE :

Il s'avère que le titulaire a facturé pendant 4 mois à la fois la phase « études » et la phase « travaux ». Or, ces deux phases ne se chevauchent pas ; la notification du 1^{er} marché de travaux conditionne l'achèvement de la phase « études » et le démarrage de la phase « travaux ».

La phase « études » passe donc de 18 mois à 14 mois, ce qui entraîne une moins-value de - 1 000,00 € HT.

Certaines quantités du marché ont fait l'objet d'ajustements en moins-value sur le Détail Estimatif initial, notamment en ce qui concerne les missions ponctuelles qui rémunèrent des prestations d'assistance et de conseil.

Au 28 février 2015, l'ensemble des ajustements de quantités entraîne une moins-value globale sur le marché de - 10 980,00 € H.T.

Le Détail Estimatif du marché est donc modifié comme suit :

Montant prestations complémentaires	+17 000,00 €HT
Montant des quantitatifs modifiés (par rapport au DE initial)	- 11 980,00 €HT
Montant total du Détail Estimatif pour l'avenant n°1	+ 5 020,00 €HT

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

Montant initial du marché	51 980,00 € H.T.
Montant de l'avenant n°1	+ 5 020,00 € H.T.

Montant total du marché (initial + avenant) 57 000,00 € H.T.

Le montant initial du marché est porté par le présent avenant n°1 de 51 980,00 €HT à 57 000,00 €HT, soit une augmentation de 9,7% du montant initial du marché.

D.2015.05.27.8.4

4/4

La Commission d'Appel D'offres a, dans sa séance du 19 mai 2015, donné un avis favorable à la passation dudit avenant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°1 au marché n° P 2010 8785 M gestion financière du projet ENVOL et d'en autoriser la signature.

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° P 2010 8785 M Gestion financière projet ENVOL à conclure avec la société EPICTURE pour un montant de 5 020,00 €HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

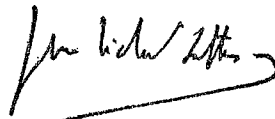
ARTICLE 3 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

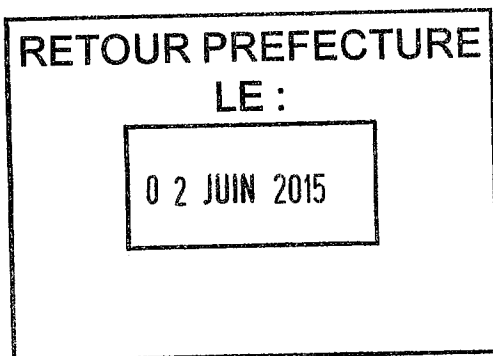
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

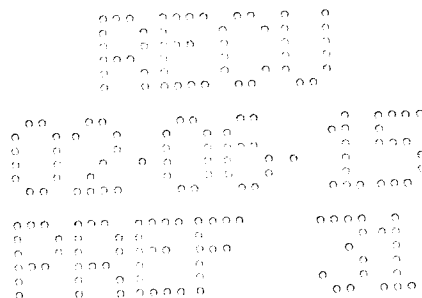
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES





TRAMWAY ENVOL

SERVICE DE GESTION ELECTRONIQUE DE DOCUMENTS PAR INTERNET LOT N° 02 : GESTION FINANCIERE DE PROJET

AVENANT N° 1

P 2010 8785 M

MAI 2015

EPICTURE



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Dans le cadre des projets d'extension du réseau de transports en commun de l'agglomération toulousaine, le Comité Syndical du SMTC a autorisé par délibération D.2007.12.14.1.3 en date du 14 décembre 2007 la signature de l'accord cadre Services de gestion électronique de documents par internet – lot n° 2 : gestion financière projet avec la société EPICTURE.

L'accord cadre a été conclu pour une durée de 3 ans et porte sur la fourniture d'un service de gestion électronique de documents par Internet.

Le présent marché est un marché subséquent à cet accord cadre portant sur des prestations de services informatiques pour la gestion électronique de documents financiers par internet dans le cadre du projet de tramway ENVOL.

Le montant initial du marché est fixé à 51 980,00 €HT.

Le présent avenant n°1 a pour objet :

- La prolongation de la durée du marché ;
- De préciser les modalités d'exécution des phases de « service actif » et « clôture de service » ;
- L'augmentation du montant du marché induite par cette prolongation de délai ;

ARTICLE 2 – DUREE DU MARCHÉ

La durée globale prévisionnelle du marché passe ainsi de 59 mois à 78 mois, selon la nouvelle décomposition suivante :

- Phase études d'une durée de 14 mois ;
- Phase travaux d'une durée de 52 mois dont 6 mois de période de service actif après travaux ;
- Période de clôture du service de 12 mois ;

Toutefois, il est précisé qu'il s'agit d'une durée prévisionnelle ; la fin de la période de clôture correspondant à la validation du dernier décompte général restant à notifier sur l'opération.

ARTICLE 3 – PHASES SERVICE ACTIF ET CLÔTURE DE SERVICE

La phase de « clôture » est la période pendant laquelle le service restera accessible, sans facturation du coût forfaitaire d'abonnement, pour les besoins de la clôture et de l'archivage de l'opération.

Les parties conviennent des dispositions suivantes :

- La phase « service actif » est comprise dans la « phase travaux ». Ainsi, peu importe la date de mise en service de l'opération, depuis l'origine de la « phase travaux », le titulaire facturera au total au maître d'ouvrage 52 mois de « phase travaux » y compris « phase service actif » de 6 mois ;
- La phase de clôture commencera à compter de la date de fin du délai de 52 mois de la « phase travaux » et ce jusqu'à la validation du dernier décompte général restant à notifier sur l'opération.

ARTICLE 4 – MONTANT DE L'AVENANT

Article 4.1 – Prestations supplémentaires

Au vu des prix unitaires fixés au bordereau des prix du marché, la prolongation de délai entraîne un coût supplémentaire de 17 000,00 € HT.

Article 4.2 – Mise à jour double facturation

Il s'avère que le titulaire a facturé pendant 4 mois à la fois la phase « études » et la phase « travaux ». Or, ces deux phases ne se chevauchent pas ; la notification du 1er marché de travaux conditionne l'achèvement de la phase « études » et le démarrage de la phase « travaux ». La phase « études » passe donc de 18 mois à 14 mois, ce qui entraîne une moins-value de - 1 000,00 € HT.

Article 4.3 – Ajustement des quantités du détail estimatif

Par ailleurs, certaines quantités du marché ont fait l'objet d'ajustements en plus ou en moins-value sur le Détail Estimatif initial, notamment en ce qui concerne les missions ponctuelles qui rémunèrent des prestations d'assistance et de conseil.

Au 28 février 2015, l'ensemble des ajustements de quantités entraîne une moins-value globale sur le marché de – 10 980,00 € H.T.

Le Détail Estimatif du marché est donc modifié comme suit :

Montant prestations complémentaires	+17 000,00 €HT
Montant des quantitatifs modifiés (par rapport au DE initial)	- 11 980,00 €HT
Montant total du Détail Estimatif pour l'avenant n°1	+5 020,00 €HT

Le Détail Estimatif de l'avenant n° 1 du marché modifié est joint en annexe 1.

ARTICLE 5 – IMPACT FINANCIER DU PRESENT AVENANT

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :	
Montant initial du marché	51 980,00 € H.T
Montant de l'avenant n°1	+5 020,00 € H.T
Montant total du marché (initial + avenant)	57 000,00 € H.T

ARTICLE 6 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché, qui ne sont pas modifiées par le présent avenant, restent applicables.

ARTICLE 7 – DATE D’EFFET DE L’AVENANT

Le présent avenant prend effet à la date de l'avis de réception postal de sa notification.

ARTICLE 8 - RENONCIATION

Par le présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

Fait en un seul original,
A Toulouse

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le titulaire

EPICTURE

La Personne Responsable du Marché

Xavier BONNEAU
Directeur

ANNEXE 1 – Détail Estimatif

e-Picture				
N° des prix	Désignation des prestations Prix en lettres	Prix unitaires en euros	Quantité	Total en € HT
	1 – ACCES AU SERVICE Les prix suivants rémunèrent au mois l'accès au service de gestion électronique de documents par internet, pour l'ensemble des acteurs d'un projet. Les prix incluent l'ouverture du service, sa fourniture, l'hébergement du service sur les plateformes du titulaire y compris toutes sujétions de maintien en disponibilité, et le support utilisateur, pour une opération comportant environ 100 lots de travaux.			
1-1	Phase étude Forfait mensuel :	250,00	14	3 500,00
1-2	Phase travaux y compris période de six mois après mise en service Forfait mensuel :	1 000,00	52	52 000,00
1-3	Phase de clôture plus de six mois après mise en service de l'opération Forfait mensuel :	0,00	12	0,00
	2 – ARCHIVAGE En fin de projet, livraison d'un archivage complet des informations échangées dans le service (fichiers, historique, messages.....). Les données devront être livrées à travers une interface simple. Le support (CD, DVD, autres) sera proposé par le prestataire.			
2-1	Forfait pour un archivage :	750,00	2	1 500,00
	3 - OPERATIONS PONCTUELLES Ces prix rémunèrent à la journée les prestations de formation, d'assistance et de conseil expressément commandées par le maître d'ouvrage. Les prix incluent les frais de déplacement.			
3-1	Formation Le prix inclut la préparation de la formation et la diffusion ou la mise à disposition d'un support de formation. Il n'inclut pas la mise à disposition d'une salle de formation. Forfait journalier :	915,00	0	0,00
3-2	Assistance méthodologique Prestations d'assistance et de conseil au maître d'ouvrage pour optimiser l'utilisation du service. Forfait journalier :	915,00	0	0,00
	TOTAL HT			57 000,00